

PROCES VERBAL

de communication des observations écrites ou orales recueillies dans les divers registres et courriers adressés au commissaire-enquêteur

REFERENCES : - Code de l'environnement - article R 123-18
 - Arrêté d'organisation de l'enquête du 13 avril 2018

L'enquête publique relative au projet de PLU de la commune de Frémainville s'est terminée le 19 novembre 2019 avec une présence très modérée du public tout au long de l'enquête et sans incident notable.

Au cours de cette enquête 4 observations (0 courrier postal et électronique) ont été recueillis par le commissaire-enquêteur.

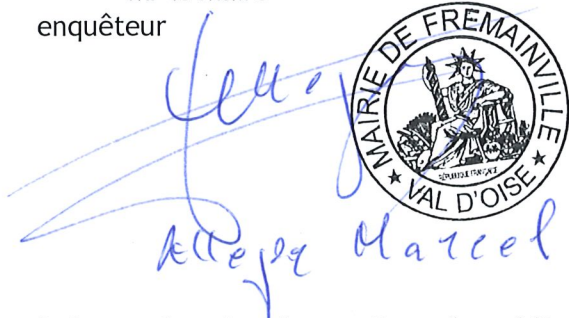
10 courriers des PPA ont été adressés à la mairie de Frémainville et communiqués par la mairie au commissaire-enquêteur.

Je vous demande de m'adresser sous 15 jours, conformément aux dispositions de l'article R 123-18 du code de l'environnement, vos observations éventuelles au regard de chacun des thèmes.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

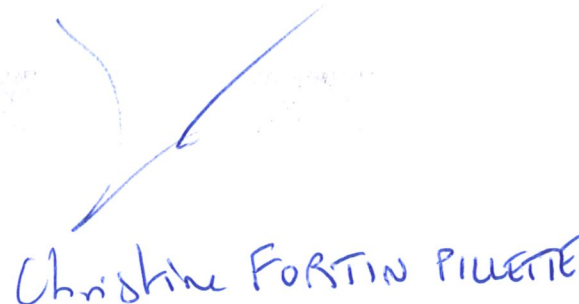
Remis et commenté en mairie de Frémainville le 26/11/2019

Mr le Maire
enquêteur


Marcel

Présentation des observations du public

le commissaire-


Christine FORTIN PIUETTE

Une observation du 26/10/2019 souligne la nécessité que les constructions envisagées rue de la Source ne comportent pas de sous-sol, en raison de la présence d'eau dans le sous-sol précise-t-elle oralement au commissaire enquêteur. Elle insiste également sur le besoin de stationnement plus fort qu'entraînerait l'augmentation de logement sur la commune.

Une observation déposée le 23/10/2019 s'oppose à l'emplacement réservé 6 (ER6) ainsi qu'aux limites de la zone Nh, contraignantes pour une extension éventuelle du bâti.

Dans une observation du 16/11/2019, mention est faite d'un emplacement réservé 8 (ER8) traversant la parcelle B144.

Une observation du 19/11/2020 relève une coquille sur le plan de zonage et attire l'attention sur la problématique du stationnement des véhicules sur la commune.

Présentation des remarques des PPA

Un document synthétisant les évolutions prévues suite aux avis des PPA sur le projet de PLU de Frémainville a été élaboré par la commune.

Certains points abordés par les PPA sont susceptibles de ne pas donner lieu à évolution de la part de la commune. Je vous invite à argumenter chacun de ces points.